



VILLENEUVE-LES-BEZIERS
(Hérault)

Avis d'enquête publique

Préalable à l'aliénation de chemins ruraux

Le Maire de VILLENEUVE-LES-BEZIERS informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté municipal n°ADMIN2023/034 du 7 novembre 2023, à une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural inclus dans le périmètre du pôle d'activité I et d'une partie de chemin rural inclus dans le périmètre du projet de la Montagnette.

Cette enquête se déroulera du lundi 4 décembre 2023 au lundi 18 décembre 2023 à 12H.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, à la Mairie 1 rue de la Marianne à VILLENEUVE-LES-BEZIERS.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté durant la durée de l'enquête, sur le site internet de la Commune : www.villeneuve-les-beziers.fr.

En outre, Monsieur Jacques ARMING, désigné en qualité de Commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de VILLENEUVE-LES-BEZIERS :

- Lundi 4 décembre 2023 de 9H à 11H,

- Lundi 18 décembre 2023 de 10H à 12H.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être reçues par mail à l'adresse suivante : mairie@villeneuve-les-beziers.fr ou par voie postale au plus tard le lundi 18 décembre 2023 à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Jacques ARMING, Commissaire enquêteur
Mairie de VILLENEUVE-LES-BEZIERS
Hôtel de Ville
1 Rue de la Marianne
234420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS